

24365 EURCOM

MARCOM 2 ERU

BRUXELLES 3-9-1966

TELEX NR 15849

BUREAU WASHINGTON

))))))))))))))))))))

INFORMATION A LA PRESSE IP(66)83

-----  
DIMINUTION DU PRELEVEMENT POUR LES OEUFS EN COQUILLE.  
-----

LA COMMISSION DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE A DECIDE  
LE 2 SEPTEMBRE 1966 UNE DIMINUTION DU MONTANT SUPPLEMENTAIRE  
POUR LES IMPORTATIONS D'OEUF EN COQUILLE EN PROVENANCE DES PAYS  
TIERS DE 0,125 U.C./KG A 0,05 U.C./KG ( 0,20 DM/KG )

LES PRELEVEMENTS POUR LES IMPORTATIONS D'OEUF EN COQUILLE  
ORIGINAIRE ET EN PROVENANCE DE POLOGNE ET DE FINLANDE NE SONT PAS  
AUGMENTES D'UN MONTANT SUPPLEMENTAIRE.

LE REGLEMENT EN QUESTION EST PUBLIE AUJOURD'HUI LE 3 SEPTEMBRE 1966  
ET ENTRE EN VIGUEUR LE 6 SEPTEMBRE 1966.

WESTERN UNION  
TELEX SERVICE

WESTERN UNION  
TELEX SERVICE

WESTERN UNION  
TELEX SERVICE

WESTERN UNION  
TELEX SERVICE